

## Surveillance des maladies à caractère professionnel

Audrey Rouchaud<sup>(1)</sup>, Dr Nadine Renaudie<sup>(2)</sup>, Julie Plaine<sup>(3)</sup>, Juliette Chatelot<sup>(3)</sup>

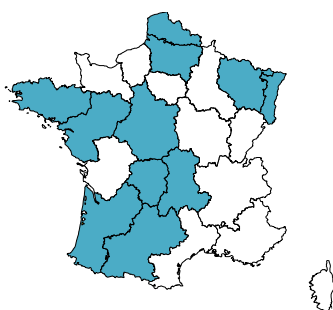
(1) Observatoire Régional de la Santé du Limousin, (2) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine, (3) Direction santé travail, Santé publique France

**Contexte**

De 2009 à 2015, la région Limousin s'est inscrite dans le programme national de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP, Figure 1) initié par Santé publique France (anciennement l'InVS) et l'Inspection médicale du travail (IMT) avec toujours le même partenaire, l'Observatoire régional de la santé du Limousin (ORS).

Les dates limousines des « quinzaines MCP » pour l'année 2015 étaient fixées du 16 au 31 mars et du 14 au 29 septembre.

Figure 1. Régions participant au programme MCP en 2015

**Les objectifs du programme pour la région Limousin**

- Estimer le taux de signalement des MCP dans la population salariée limousine
- Décrire les agents d'exposition associés à ces MCP
- Contribuer à l'évaluation de la sous-déclaration des maladies professionnelles

**Rappel de la méthode**

À chaque « Quinzaine MCP », les médecins du travail volontaires adressent au Médecin inspecteur du travail (Mirt) de leur région :

- ✓ Un tableau de bord recensant l'ensemble des visites médicales effectuées au cours des deux semaines d'enquête définies et permettant le recueil de diverses informations sur les salariés (âge, sexe, profession, type d'entreprise),
- ✓ Une fiche de signalement remplie pour chaque salarié présentant une ou plusieurs maladies à caractère professionnel non indemnisées au moment de la visite,
- ✓ Les effectifs annuels attribués au 1er janvier de l'année en cours, permettant de connaître la population salariée suivie par les médecins du travail participant.

**Principaux résultats 2015**

- **Une participation qui se maintient à un taux tout à fait honorable de 32 %** (13 % en 2014 au niveau national), soit 25 médecins du travail qui ont vu au total 2 619 salariés en consultation au cours des quinzaines MCP organisées dans la région.
- **Un taux de signalement de MCP plus faible que celui habituellement observé au niveau national : 4,0 % des salariés versus 6 % environ**, très proche du taux déjà relevé en 2014 dans la région (3,9 %).
- **Un taux de prévalence de la souffrance psychique** (1,9 % des salariés vus en consultation) **qui dépasse pour la première année celui des affections de l'appareil locomoteur** (1,8% des salariés).
- **Un taux de signalement deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes (5,5 % versus 2,8 %)**, différence plus marquée encore pour la souffrance psychique (3,3 % versus 0,9 %).
- **Plus de 4 MCP signalées sur 10 figurant dans un tableau de maladie professionnelle** (44 %) parmi lesquelles, plus de 70 % n'ont fait l'objet d'aucune demande d'indemnisation.

## Une participation très honorable des médecins du travail

Le taux de participation est resté très honorable en 2015 avec 25 médecins du travail sur les 78 que comptait la région ayant participé à au moins une Quinzaine, soit un taux de 32 %. Parmi ceux-ci, 4 exercent en Creuse, 6 en Corrèze et 15 en Haute-Vienne. Les médecins des services interentreprises composent l'essentiel de l'échantillon : 22 médecins du travail contre 4 exerçant en services en entreprise (1 médecin exerçant sur les deux types de service). Aucun médecin de la fonction publique ou de la MSA n'a participé aux Quinzaines MCP en 2015.

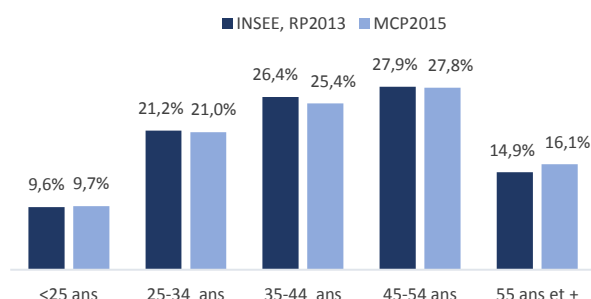
## Une surreprésentation des hommes et du secteur secondaire

2 619 salariés ont bénéficié d'une visite médicale par les médecins du travail du réseau MCP en Limousin lors des deux Quinzaines 2015 : 57 % en Haute-Vienne, 29 % en Corrèze et 14 % en Creuse. Les services interentreprises ont réalisé 93 % de ces consultations. La moitié des visites réalisées concernent des visites périodiques (51 %) et le quart des visites d'embauche (25 %).

Les visites de reprise (12 %) et de pré-reprise (4 %) représentent 1 consultation sur 8 et celles à la demande moitié moins (8 %).

La représentativité des salariés vus en visite est très bonne relativement à l'âge (Fig. 2) et on note, comme pour les années passées, une surreprésentation du sexe masculin : 57 % de l'échantillon versus 49 % dans la population salariée limousine (INSEE, RP 2013).

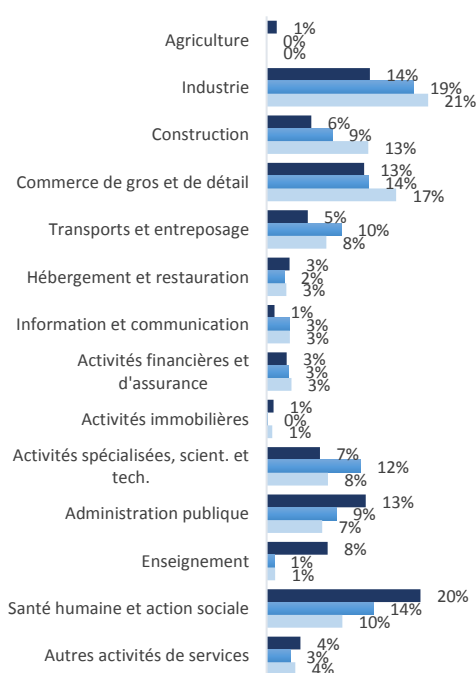
Figure 2. Représentativité par âge des salariés vus en consultation durant les quinzaines MCP 2015



De même, certains secteurs d'activité sont surreprésentés : industrie, construction, transports, alors qu'à l'inverse, d'autres secteurs sont sous-représentés : l'enseignement, l'administration publique et le secteur sanitaire et social (Fig 3). Ces dissemblances s'expliquent essentiellement par la représentativité des médecins du travail participant aux quinzaines MCP, majoritairement des SIE, et sont accentuées par la surveillance médicale renforcée de certains salariés, notamment les ouvriers de l'industrie et de la construction.

Figure 3. Représentativité par secteurs d'activité des salariés vus en consultation durant les Quinzaines MCP 2015 (%)

■ Population salariée en Limousin (INSEE, RP2013)  
 ■ Population salariée vue en consultation durant les Quinzaines 2015  
 ■ Population salariée suivie par les médecins du travail participant



## 4% des salariés ont fait l'objet d'un signalement de MCP: pour la moitié d'entre eux, il s'agit d'une souffrance psychique

Sur les 2 619 salariés vus par les médecins volontaires durant les deux Quinzaines 2015, 105 ont fait l'objet d'un signalement pour au moins une maladie à caractère professionnel, soit 4 % des salariés (dont 5 salariés présentant 2 pathologies). Comme l'année passée, les femmes présentent un taux de signalement deux fois plus élevé que les hommes (5,5 % versus 2,8 %, Tab. 1). Pour la 1<sup>ère</sup> année depuis l'entrée du Limousin dans le dispositif MCP, c'est la souffrance psychique qui est le plus souvent déclarée : 1,9 % des salariés, juste devant les affections de l'appareil locomoteur qui concernent 1,8 % des salariés vus durant les périodes d'enquête.

Figure 4. Répartition des pathologies signalées durant les quinzaines MCP 2015

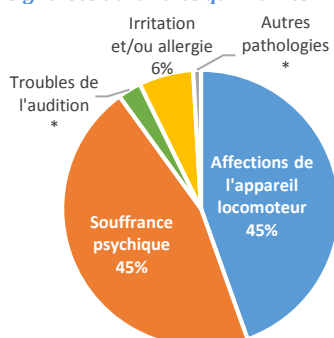


Tableau 1. Prévalence des MCP et taux de signalement selon le sexe (%)

Pathologie	Hommes	Femmes	Ensemble
Souffrance psychique	0,9	3,3	1,9
Affections de l'appareil locomoteur	1,5	2,1	1,8
Troubles de l'audition	*	-	*
Irritation et/ou allergie	*	*	0,2
<b>Taux de signalement</b>	<b>2,8</b>	<b>5,5</b>	<b>4,0</b>

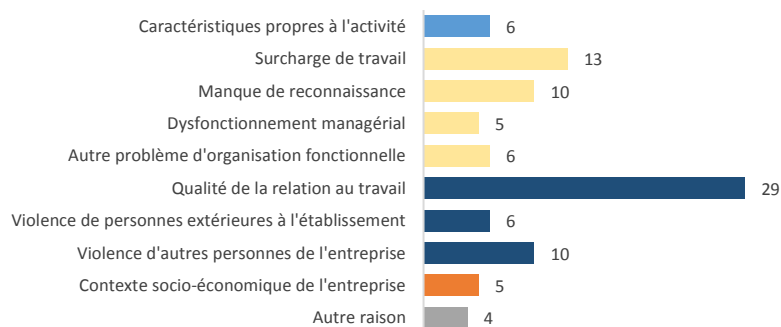
\* : n<5

Au total, 110 pathologies ont été signalées, soit par ordre de fréquence (Fig. 4) : 50 MCP relevant de la souffrance psychique dont 31 dépressions, 9 cas d'anxiété, 8 syndromes d'épuisement professionnel (burn-out), 49 affections de l'appareil locomoteur dont 45 troubles musculo-squelettiques (TMS) et 3 cas d'arthrose, 7 irritations et/ou allergies, dont 5 concernent des affections de la peau, 3 troubles de l'audition, et enfin une névralgie d'Arnold.

## Les relations au travail fréquemment évoquées dans les souffrances psychiques signalées en MCP

Les relations dans le travail et la violence sont évoquées dans près des ¾ des souffrances psychiques en lien avec le travail rapportées (76 %). Des problèmes de management sont associés à la souffrance psychique dans la moitié des situations (52 %), notamment la surcharge de travail ressentie et le manque de reconnaissance. Notons par ailleurs que 10 % des souffrances psychiques signalées sont associées au contexte socioéconomique de l'entreprise (plan social, risque de licenciement).

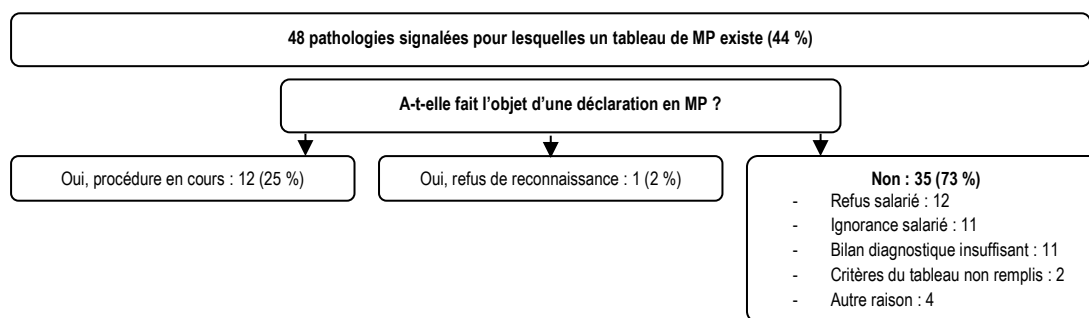
Figure 5. Agents d'exposition professionnelle cités comme en lien avec la souffrance psychique (Effectifs - plusieurs réponses possibles)



## Près de la moitié des pathologies signalées en MCP pour lesquelles un tableau de MP existe

Parmi les 110 pathologies signalées comme MCP, près de la moitié (48) figurent dans un tableau de maladie professionnelle (MP). Seul le quart d'entre elles ont fait l'objet d'une demande de reconnaissance (13). Le refus du salarié, une méconnaissance de ses droits ou un bilan diagnostic non finalisé sont le plus souvent évoqués pour expliquer l'absence de déclaration en MP (Fig. 6).

Figure 6. Les maladies professionnelles indemnissables parmi les MCP signalées



## 2009-2015 : 7 ans de participation au dispositif national de surveillance des MCP

Après une participation record des médecins du travail lors de la première année (70 %), et malgré une baisse de la participation les années suivantes, comme cela peut être constaté dans l'ensemble des régions engagées dans le programme, le taux de participation s'est stabilisé à un niveau très honorable de plus de 30 % sur les 3 dernières années (Tab. 2).

Tableau 2. Données clés des quinze MCP conduites en Limousin de 2009 à 2015

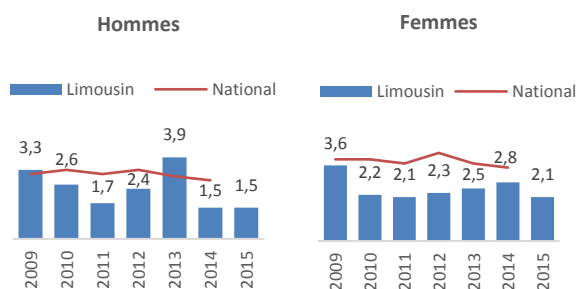
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nombre de quinze</b>	1	2	2	2	2	2	2
<b>Taux de participation</b>	<b>70 %</b>	<b>55 %</b>	<b>46 %</b>	<b>42 %</b>	<b>32 %</b>	<b>33 %</b>	<b>32 %</b>
Corrèze	64 %	45 %	26 %	10 %	26 %	23 %	26 %
Creuse	44 %	43 %	38 %	50 %	11 %	30 %	40 %
Haute-Vienne	77 %	61 %	56 %	56 %	39 %	40 %	33 %
<b>Comparaison données nationales<sup>(1)</sup></b>	<b>26 %</b>	<b>25 %</b>	<b>19 %</b>	<b>17 %</b>	<b>14 %</b>	<b>13 %</b>	<i>nd</i>
<b>Salariés vus en consultation</b>	4 731	5 876	4 989	3 908	2 798	3 294	2 619
<b>Salariés signalés pour une MCP</b>	273	228	152	150	156	128	105
<b>Taux de signalement</b>	<b>5,8 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>3 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>4 %</b>
Corrèze	6,1 %	6,4 %	7,4 %	*	5,1 %	5,2 %	5,1 %
Creuse	4,7 %	5,1 %	4,6 %	3,4 %	5,2 %	3,9 %	4,5 %
Haute-Vienne	4,7 %	3,2 %	2,1 %	4 %	5,8 %	3,6 %	3,3 %
<b>Comparaison données nationales</b>	<b>5,9 %</b>	<b>5,9 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>5,9 %</b>	<i>nd</i>

(1) Données nationales constituées par : 10 régions en 2014, 11 régions en 2009 et 2010, 12 régions en 2011 et 2013, 15 régions en 2012

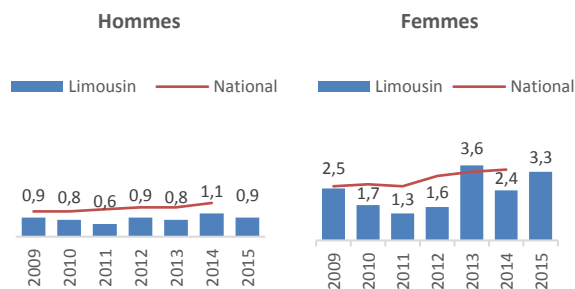
\* n<5

Pour 5 années sur les 7 pour lesquelles le Limousin a participé, le taux de signalement affiché pour ce territoire s'avérait relativement bas comparativement au taux national (entre 3 % et 4 % contre environ 6 %). Ici comme ailleurs, 2 groupes de pathologies sont particulièrement signalées : les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique. En 2015 et pour la première fois en sept ans, le taux de prévalence de la souffrance psychique dépasse très légèrement celui des affections de l'appareil locomoteur (1,9 % versus 1,8 %).

**Figure 7 Évolution des taux de prévalences des affections de l'appareil locomoteur entre 2009 et 2015 (%)**



**Figure 8 Évolution des taux de prévalences de la souffrance psychique entre 2009 et 2015 (%)**



Toutefois, malgré la bonne participation, avec près de 3 000 salariés vus en consultation durant la période d'enquête 2015 et avec une certaine de fiches de signalement remplies, les analyses croisées sont difficiles à réaliser à l'échelle géographique de l'ancienne région Limousin du fait des effectifs. La fusion du Limousin avec l'Aquitaine et le Poitou-Charentes devrait pallier ce problème à l'avenir et permettre d'obtenir à l'échelle de la nouvelle région des statistiques de maladies professionnelles par secteur d'activité par exemple ou de mieux représenter certaines pathologies moins prégnantes que la souffrance psychique ou les affections de l'appareil locomoteur.

**En conclusion :** Cette publication « Limousin » clôt un programme régional impacté par la réforme territoriale. Ainsi pour l'année 2016, l'ex région Limousin ne présentera pas de données MCP et à compter du 1er janvier 2017 un seul programme MCP couvrira la totalité de la grande région englobant les ex régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes. L'animation territoriale du programme sera maintenue au niveau de Limoges (de même que sur Poitiers et Bordeaux). Des évolutions du programme MCP, dont l'objectif opérationnel reste l'étude des pathologies liées au travail, sont envisagées afin notamment de mieux répondre aux attentes des médecins. Des focus thématiques pourraient être développés. En 2017 une seule date pour les 3 ex régions est d'ores et déjà retenue afin de réaliser une Quinzaine MCP « grande région ». Une seule publication paraîtra désormais à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine dont un des objectifs sera de ne pas gommer les particularités du territoire Limousin.

Ce document est téléchargeable sur le site de l'ORS du Limousin : <http://www.ors-limousin.org> , sur le site de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine : <http://nouvelle-aquitaine.directe.gouv.fr/> et sur le site de Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/>

Pour plus d'informations sur ce programme, vous pouvez consulter le dossier thématique des Maladies à Caractère Professionnel (MCP) sur le site de Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>

Nous remercions l'ensemble des médecins du travail qui ont participé à ce programme en 2015 :

Les docteurs APTEL Marie-Paule, BOENNEC Armelle, BOUCHER MASSON Catherine, BRACHET Pascale, CHABROL Chantal, DALBY Nathalie, DEGRASSAT Christine, DU ROSCOAT Marie-Noëlle, EGENOD Dominique, FRUGIER Nicole, GRAVELAT Martine, JOST VERGNAUD Suzel, LAPOUGE Dominique, LEBRAULT Brigitte, LETIENNE Françoise, LETZELTER Thierry, MASMONTTEIL Nicole, MOREAU Daniel, PARAF Agnès, PAREAUD Brigitte, PERRIER Marie, SABOURDY Véronique, SZOPINSKI Monique, TOULOUZE Dominique, YVERNAULT Sabine.

Nous tenons également à remercier les secrétaires, les infirmières et le personnel administratif des services de santé au travail pour leur mobilisation sur cette étude.